

**Zeitschrift:** Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio  
**Herausgeber:** Staatssekretariat für Wirtschaft  
**Band:** 3 (1885)  
**Heft:** 40

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 01.04.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Schweizerisches Handelsamtsblatt

## Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Bern, 7. April — Berne, le 7 Avril — Berna, li 7 Aprile

Publikationsorgan der eidgenössischen Departemente für Finanzen, Zoll und Handel

Organe de publicité des Départements fédéraux des Finances, des Péages et du Commerce

Organo di Pubblicità dei Dipartimenti federali per le Finanze, i Dazi ed il Commercio

Jährlicher Abonnementspreis Fr. 6. (halbj. Fr. 3). — Abonnements nehmen alle Postämter sowie die Expedition des *Schweiz. Handelsamtsblattes* in Bern entgegen. Abonnement annuel Fr. 6. (Fr. 3 pour six mois). — On s'abonne auprès des bureaux de poste et à l'expédition de la *Feuille officielle suisse du commerce* à Berne. Prezzo delle associazioni Fr. 6. (Fr. 3 per semestre). — Associazioni presso gli uffici postali ed alla spedizione del *Foglio ufficiale svizzero di commercio* a Berna.

## Amtlicher Theil. — Partie officielle. — Parte ufficiale.

Bekanntmachungen nach Maassgabe des schweizerischen Obligationenrechtes.

Publications prévues par le Code fédéral des obligations.

Handelsregistereinträge — Inscriptions au Registre du Commerce —  
Iscrizioni nel Registro di Commercio

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

**NB.** Für die auf Löschungen bezüglichen Publikationen wird Kursivschrift verwendet. — Les publications concernant des radiations sont faites en caractères italiques. — *Quelle pubblicazioni che risguardano le cancellazioni sono stampate in lettere corsive.*

Kanton Zürich — Canton de Zurich — Cantone di Zurigo

1885. 28. März. Die Firma „Heinrich Waser, jünger“, in Zürich, ist erloschen. Otto Schmid-Haab von Baden, Kt. Aargau, wohnhaft in Zürich, führt das Geschäft (Schreibmaterialien und Portefeuille-Artikel) unter der neuen Firma **Otto Schmid-Haab** in Zürich fort. Geschäftslokal: Markt-gasse 10.

28. März. Die Firma **C. Marthaler & C<sup>e</sup>** in Riesbach ertheilt Prokura an Gustav Morf von und in Zürich.

28. März. Die Firma „R. Volkart, Sohn“, in Zürich, ist erloschen. Rudolf Volkart, Sohn, von Niederglatt und Albert Staub von Maur, beide wohnhaft in Hottingen, haben unter der Firma **Volkart & Staub** in Hottingen eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche am 10. Januar 1885 ihren Anfang nahm. Natur des Geschäftes: Möbelfabrikation. Geschäftslokal: Freie Straße 16.

31. März. Inhaberin der Firma **Frau M. Gut** in Winterthur ist Magdalena Gut geschied. Knöpfli von Großandelfingen, wohnhaft in Winterthur. Natur des Geschäftes: Spezereiwaarenhandlung. Geschäftslokal: «Zum Eisberg» Nr. 467.

31. März. Die Gesellschaft von **Wald für Verbesserung der Viehzucht** hat zum Aktuar an Stelle des zurückgetretenen **Heinrich Honegger** gewählt: Jacques Fischer von und in Wald, welcher mit dem Präsidenten dieser Aktiengesellschaft kollektiv die verbindliche Unterschrift führt.

31. März. Die Firmen **Rob. Reimann** in Wald und **J. Schoch Söhne** in Außersihl sind in Folge Todes ihrer Inhaber und Konkurses über deren Nachlaß erloschen.

31. März. *Nachbenannte Firmen sind in Folge Konkurses ihrer Inhaber erloschen:*

- 1) **J. Bosshart-Bettemann** in Zürich;
- 2) **Paul Braegger** in Richtersweil;
- 3) **Heinrich Gossweiler-Hänster** in Hönegg;
- 4) **Heinrich Hiestand, Schuhhandlung** in Richtersweil;
- 5) **Keller, Denzler & C<sup>e</sup>** in Glattfelden;
- 6) **A. Knecht-Förster** in Grüningen;
- 7) **Frau Ursula Mäder** in Großandelfingen;
- 8) **E. Mertin** in Turbenhal;
- 9) **Gustav Nahrath** in Zürich;
- 10) **H. Oechstin** in Zürich;
- 11) **Hch. Ruffel** in Medikon-Wetzikon.

Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna

Bureau de Courtelary.

1885. 31. mars. La raison **B. Drechsel**, à Villeret, inscrite au registre du commerce le 19 février 1883 et publiée dans la *Feuille officielle du commerce* le vingt-sept même mois, a cessé d'exister ensuite de renonciation du titulaire.

Kanton Luzern — Canton de Lucerne — Cantone di Lucerna

1885. 1. April. Inhaber der Firma **L. Bieri** in Luzern ist Ludwig Bieri von Escholzmatt, wohnhaft in Luzern. Natur des Geschäftes: Spezerei- und Merceriehandlung. Geschäftslokal: Hinter'm Theater und äußere Weggisgasse.

Kanton Graubünden — Canton des Grisons — Cantone dei Grigioni

1885. 31. März. Inhaber der Firma **J. Rauch-Roner** in Schuls, welche am 1. März 1885 entstanden ist, ist Jacob Johann Rauch-Roner von und in Schuls. Natur des Geschäftes: Gemischte Waarenhandlung. Geschäftslokal: Im eigenen Hause Nr. 235.

31. März. Aus der Kollektivgesellschaft „Rauch, Biert & C<sup>e</sup>“ in Schuls ist Florian Telsler ausgetreten und in Folge dessen die Firma erloschen. Die beiden übrigen Gesellschafter Andreas Not Rauch und Casper Linard Biert, beide von und in Schuls, führen das Geschäft als Kollektivgesellschaft unter der Firma **Rauch & Biert** in Schuls fort.

Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vand

Bureau d'Aigle.

1885. 30. mars. La raison de commerce **Sylvie Ginier**, à Ormont-dessus (v. *Feuille officielle du commerce* du 16 avril 1883), est éteinte ensuite de renonciation de la titulaire.

30. mars. La raison de commerce **Sophie Petter-Tauce**, à Aigle (v. *Feuille officielle du commerce* du 27 mars 1883), étant éteinte par suite du décès de la titulaire, est radiée d'office.

30. mars. La raison de commerce **Joseph Fauquet**, à Bex (v. *Feuille officielle du commerce* du 21 mai 1883), étant éteinte ensuite de mise en faillite prononcée par le tribunal d'Aigle le 31 janvier 1885, est radiée d'office.

30. mars. La raison en nom collectif **Trant & Drew**, à Aigle, publiée dans la *Feuille officielle du commerce* du 31 août 1884, est radiée d'office, par suite de la mise en faillite de cette maison prononcée par le tribunal d'Aigle le 25 mars 1885.

Bureau de Cossonay.

1<sup>er</sup> avril. **Louise-Henriette née Jaquenoud, veuve de Michel-François Collignon, de Metz**, ayant quitté Penthaz, où elle exerçait précédemment un commerce d'épicerie, mercerie, toilerie, poterie et vins, sous la raison **Veuve Collignon** et cessé depuis plus d'un an d'exploiter ce commerce, la dite raison (publiée dans la *Feuille officielle suisse du commerce* le 10 avril 1883) est radiée d'office et éteinte.

1<sup>er</sup> avril. **Albert Bideau, de Genève, et John Skeete Hamilton, sujet anglais**, les deux domiciliés à Cossonay, ont constitué, sous la raison sociale **A. Bideau et Compagnie**, une société en nom collectif, ayant son siège à Cossonay, qui a commencé ce jour. Genre de commerce: Exploitation d'un commerce de vins, liqueurs, spiritueux et eaux gazeuses. La durée de la société est fixée à 5 ans dès ce jour. Chaque associé a la signature sociale et pourra valablement contracter au nom de la société pour tout engagement n'excédant pas deux mille francs, la signature des deux associés étant nécessaire pour les engagements supérieurs à ce chiffre.

Bureau de Vevey.

31. mars. Le chef de la maison **Emile Moretti**, à la Rouvenaz, est Emile Moretti, de Saint-Antoine (Tessin), domicilié à la Rouvenaz. Genre de commerce: Chapellerie. Magasin à la Rouvenaz-Montreux.

II. Besonderes Register — II. Registre spécial — II. Registro speciale

Streichungen im Besondern Register: — Radiations au registre spécial: —  
Cancellazioni nel Registro speciale:

Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vand

Bureau de Payerne.

1885. 20. mars. **Dard Jules-François**, né le 13 novembre 1849, de Giez, pintier à Henniez, publié dans la *Feuille officielle du commerce* le 7 avril 1883; radiée d'office ensuite de départ et pour cause de faillite prononcée par le tribunal du district de Payerne, le 28 novembre 1884.

## Compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise et ses agences

pour l'exercice 1884.

Sauf ratification réglementaire.

Doit. Charges.						Avoir. Produits.
		<b>I. Frais d'administration.</b>				
	29,528	10 Indemnités aux membres de l'administration, non compris les tantièmes.				
	123,417	14 Appointements et gratifications des employés et surnuméraires.				
	28,395	10 Assurance et entretien du bâtiment de la banque.				
	6,000	— Location.				
	91,152	51 Commission aux agents.				
	2,006	10 Chauffage, éclairage, service et surveillance.				
	13,522	55 Fournitures de bureau (impressions, insertions, abonnements, formulaires, etc.).				
	23,885	96 Ports de lettres, dépêches et frais de concordat.				
	7,100	— Frais de confection de billets de banque (amortissement).				
329,611	46	4,604 Divers.				
		<b>II. Impôts.</b>				
	8,706	15 Impôt fédéral sur billets de banque.				
	53,033	35 Impôt cantonal				
	25,993	91 Autres impôts cantonaux.				
89,528	35	1,794 94 Impôts communaux.				
		<b>III. Intérêts débiteurs.</b>				
		<i>a. Sur engagements en comptes-courants.</i>				
	20,575	38 A comptes de banques d'émission et correspondants.				
	122,540	48 A comptes-courants-créanciers.				
	21,728	16 Consignations.				
		<i>b. Sur engagements d'autre nature.</i>				
		Sur engagements à terme (bons de dépôts à terme et obligations):				
	1,225,816	35 Intérêts et coupons payés.				
	163,631	67 Intérêts et coupons échus non perçus.				
	700,955	26 Prorata d'intérêts au 31 décembre 1884.				
1,459,286	75	2,096,403 28				
	1,294,442	73 801,960 55 A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts et coupons non perçus de l'exercice précédent.				
		<b>IV. Pertes et amortissement.</b>				
	63,735	12 Sur effets escomptés sur la Suisse.				
	1,370	65 " autres propriétés foncières.				
	4,040	15 " pertes d'autre nature.				
	50,000	— Allocation sur propriétés foncières.				
289,145	92	170,000 " " la réserve pour pertes probables.				
		<b>VI. Bénéfice net.</b>				
	5,775	67 Solde au 31 décembre 1883.				
789,126	35	783,350 68 Bénéfice net de l'année 1884.				
		<b>I. Produit du compte d'effets de change.</b>				
		Effets escomptés sur la Suisse:				
		Intérêts perçus et commissions . . . . .	1,203,459	16		
		Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/4 % . . . . .	158,093	25		
			1,361,552	41		
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1884 à 4 1/4 % . . . . .	172,774	50	1,188,777	91
		Effets sur l'étranger:				
		Intérêts perçus, commissions et bénéfices sur les cours. . . . .	21,029	28		
		Réescompte de l'exercice précédent . . . . .	872	—		
			21,901	28		
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1884 . . . . .	2,557	85	19,343	43
		Avances sur nantissement:				
		Intérêts perçus et commissions . . . . .	34,549	50		
		Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/4 % . . . . .	2,797	80		
			37,347	30		
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1884 à 4 1/4 % . . . . .	7,096	80	30,250	50
		Effets à l'encaissement:				
		Produits d'encaissements, etc. . . . .			19,366	96
		<b>II. Intérêts créanciers et commissions.</b>				
		<i>a. Sur créances en comptes-courants.</i>				
		Des banques d'émission et correspondants . . . . .	21,515	99		
		" comptes-courants-débiteurs . . . . .	469,149	96		
		" comptes-courants-créanciers . . . . .	58,625	44		
		<i>b. Sur autres créances et placements.</i>				
		De créances sans engagement par lettre de change:				
		Intérêts et commissions perçus . . . . .	269,830	20		
		Réescompte de l'exercice précédent à 4 1/2 % . . . . .	43,374	37		
			313,204	57		
		A déduire: Réescompte au 31 décembre 1884 à 4 1/4 % . . . . .	48,429	20	264,775	37
		De placements hypothécaires de toute nature:				
		Bénéfices sur les cours et intérêts perçus . . . . .	130,829	31		
		Intérêts échus et non payés à la fin de l'exercice . . . . .	51,980	35		
		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1884 . . . . .	47,819	55		
			230,629	21		
		A déduire: Prorata d'intérêts, intérêts échus et non payés de l'exercice précédent . . . . .	114,566	85	116,062	36
		D'effets publics:				
		Bénéfices sur les cours et intérêts perçus sur les fonds publics propres . . . . .	664,346	90		
		Prorata d'intérêts au 31 décembre 1884 . . . . .	84,309	30		
			748,656	20		
		A déduire: Prorata d'intérêts de l'exercice précédent . . . . .	71,967	75		
			676,688	45		
		Commissions, etc., sur l'achat et la vente pour compte de tiers . . . . .	7,712	46	684,400	91
		<b>III. Produit des immeubles.</b>				
		Du bâtiment de la banque . . . . .	6,930	—		
		D'autres propriétés foncières . . . . .	36,281	53	43,211	53
		<b>IV. Droits et indemnités.</b>				
		Droits de garde et gestion, sur dépôts de titres et objets de valeur, etc. . . . .			29,697	24
		<b>VI. Rentrées d'anciennes créances amorties.</b>				
		Sur effets escomptés sur la Suisse . . . . .			5,745	56
		<b>VII. Solde du bénéfice de l'année précédente.</b>				
		Report à nouveau . . . . .			5,775	67
2,956,698	83				2,956,698	83

# Bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise et ses agences

au 31 décembre 1884.  
Sauf ratification réglementaire.

Actif.			Passif.
	<b>I. Caisse.</b>		
	5,830,712	07 Couverture des billets en espèces ayant cours légal.	
	649,615	Autres valeurs en espèces ayant cours légal.	
	6,480,327	07 <b>Encaisse légale.</b>	
	95,620	Propres billets.	
7,482,903	627,820	Billets des autres banques d'émission suisses.	
	279,136	68 Autres valeurs en caisse.	
	<b>II. Créances à courte échéance.</b>		
	1,275,869	01 Banques d'émission suisses, comptes débiteurs.	
	805,134	28 Correspondants débiteurs.	
	880,097	26 Comptes courants entre la banque principale et ses agences.	
2,995,484	34,384	20 Divers.	
	<b>III. Créances sur effets de change.</b>		
	Effets escomptés sur la Suisse:		
	8,627,530	25 échus dans les 30 jours.	
	8,815,420	35 " entre 31—60 "	
	7,139,513	45 " " 61—90 "	
28,600,914	4,018,450	59 " après 90 "	
	Effets sur l'étranger:		
	99,751	53 échus dans les 30 jours.	
	132,027	05 " entre 31—60 "	
	372,751	25 " " 61—90 "	
665,471	60,942	10 " après 90 jours.	
	Avances sur nantissement:		
	294,655	— échus dans les 30 jours.	
	376,810	— " entre 31 60 "	
	414,370	— " " 61—90 "	
1,455,615	369,780	— " après 90 "	
31,105,279	383,278	08 Effets à l'encaissement.	
	<b>IV. Autres créances à terme.</b>		
	8,959,920	37 Comptes courants débiteurs avec crédit couvert.	
	5,389,646	85 Créances sans engagement par lettre de change, avec garantie.	
17,471,380	3,121,813	72 Créances hypothécaires de toutes sortes.	
	<b>V. Placements à terme indéfini.</b>		
	24,313	— Actions.	
	10,311,061	— Obligations.	
	10,335,374	— Effets publics (voir annexe n° 2).	
	1,034,377	88 Propriétés foncières, à l'exception de celles destinées à l'usage de la banque.	
11,429,633	59,882	09 Liquidations et soldes.	
	<b>VII. Placements fixes.</b>		
	50,000	— Immeuble à l'usage de la banque.	
52,000	2,000	— Mobilier " " " "	
	<b>VIII. Comptes d'ordre.</b>		
	Prorata d'intérêts sur articles de l'actif (voir détail au compte de profits et pertes).		
184,109	20		
70,720,792	26		
	<b>I. Emission de billets.</b>		
	Billets en circulation } voir annexe n° 1 {		9,882,785
	Propres billets en caisse }		95,620
	<b>II. Engagements à courte échéance.</b>		
	Comptes de virements et de chèques . . . . .		681,500
	Banques d'émission suisses comptes créanciers . . . . .		440,126
	Correspondants créanciers . . . . .		371,173
	Comptes courants créanciers . . . . .		5,377,190
	" " (Etat de Vaud) . . . . .		1,546,781
	Intérêts et dividendes échus et non encaissés et tantièmes . . . . .		16,363
	Divers . . . . .		104,336
	<b>IV. Autres engagements à terme.</b>		
	Consignations judiciaires . . . . .		748,784
	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) échus ou dont le remboursement peut être exigé dans le courant de l'année prochaine après dénonciation préalable . . . . .		23,628,579
	Bons et dépôts à terme (bons de dépôts à terme, obligations, etc.) dont le remboursement ne peut avoir lieu dans le courant de l'année prochaine . . . . .		10,789,230
	<b>V. Comptes d'ordre.</b>		
	Réserve pour pertes probables (y compris l'allocation de 1884) . . . . .		335,000
	Réescompte sur articles de l'actif } Voir détail dans le compte de profits et pertes.		230,858
	Prorata d'int. sur articles du passif		870,586
	Bénéfice net à répartir pour l'année 1884 . . . . .		720,000
	<b>VI. Fonds propres.</b>		
	Capital versé . . . . .		12,000,000
	Fonds de réserve statutaire (y compris la répartition de 1884) . . . . .		2,872,750
	Report du solde de bénéfice pour l'année 1885 . . . . .		9,126
			14,881,876
			26

## Annexe au compte de profits et pertes de la Banque cantonale vaudoise pour l'exercice 1884.

### Répartition des bénéfices suivant art. 70 \* des statuts.

Les bénéfices de l'exercice 1884 s'élevant, y compris le solde ancien, à fr. 789,126. 35, le conseil général, dans sa séance du 28 mars 1885, a décidé de les répartir comme suit:

Aux actionnaires intérêt 4 % sur fr. 12,000,000	Fr. 480,000. —
" " dividende 2 % " " 12,000,000	" 240,000. —
Au fonds de réserve . . . . .	" 45,000. —
Au personnel de l'établissement . . . . .	" 15,000. —
A compte nouveau, solde . . . . .	" 9,126. 35
Total égal aux bénéfices	Fr. 789,126. 35

\* Art. 70. Lorsque le bilan de la banque est définitivement arrêté par le conseil général, il est payé aux actionnaires, si le résultat le permet, un intérêt de 4 %, soit fr. 20 par action.

Le surplus des bénéfices acquis est réparti comme suit:

a. Si le fonds de réserve est inférieur à un million:

48 % aux actionnaires;

47 % au fonds de réserve;

5 % au personnel de l'établissement.

b. Si le fonds de réserve est de un million ou plus:

80 % aux actionnaires;

15 % au fonds de réserve;

5 % au personnel.

c. Si le fonds de réserve est de trois millions ou plus:

90 % aux actionnaires;

5 % au fonds de réserve;

5 % au personnel.

d. Lorsque le fonds de réserve s'élève à quatre millions de francs:

95 % aux actionnaires;

5 % au personnel.

(Annexes 1 et 3 au bilan annuel voir page suivante.)

## Annexes au bilan annuel de la Banque cantonale vaudoise au 31 décembre 1884.

### Annexe n° 2. Inventaire des titres.

Nombre	Désignation des titres	Nominal	Cours	Valeur	TOTAL
<b>I. Obligations.</b>					
6029	4 % obligations Ouest Suisse, 1856/61 . . . . .	3,014,500	475	2,863,775	
2207	4 % " Suisse Occidentale, 1878 . . . . .	1,103,500	445	982,115	
1575	4 % " Chemin de fer Broye . . . . .	787,500	435	685,125	
1041	4 % " Lausanne-Ouchy . . . . .	720,000	85	612,600	
1241	Feuilles de coupons différés Lausanne-Ouchy	123,000	10	12,300	
11	4 1/2 % oblig. Nord-Est Suisse . . . . .	5,500	500	5,500	
115	4 % " Central Suisse, 1880/83 . . . . .	115,000	95	109,250	
555	4 % " " " 1876 . . . . .	277,500	490	271,950	
507	4 % " Jura-Bernois . . . . .	507,000	99	501,930	
549	4 % " Emprunt fédéral . . . . .	639,500	100	639,500	
919	4 % " Emprunt vaudois . . . . .	459,500	99	454,905	
6	Annuités Etat de Vaud . . . . .	379,800	87	330,426	
211	4 % oblig. Emprunt bernois . . . . .	211,000	99	208,890	
58	4 % " Emprunt Fribourg . . . . .	55,000	104	60,320	
1000	3 % " Lausanne-Echallens . . . . .	500,000	60	300,000	
2	5 % " Valais . . . . .	2,000	100	2,000	
125	4 % " St-Gothard . . . . .	77,000	95	73,150	
660	4 % " Ville de Lausanne . . . . .	330,000	95	313,500	
107	4 % " Ville de Winterthur . . . . .	53,500	95	50,825	
175	5 % " Banque fédérale . . . . .	301,000	100	301,000	
6	4 1/2 % " " " " . . . . .	9,500	100	9,500	
1500	4 1/4 % " Union vaudoise du crédit . . . . .	1,500,000	100	1,500,000	
7	4 % " Caisse hypothécaire vaudoise . . . . .	4,000	100	4,000	
42	5 % " Louis Audemars . . . . .	21,000	60	12,600	
2	4 1/2 % récépissé de dépôt Union vaudoise . . . . .	2,500	100	2,500	
2	4 1/2 % oblig. Commune du Chatelard . . . . .	1,000	100	1,000	
10	3 % " Méridionales . . . . .	5,000	300	3,000	10,311,061
<b>II. Actions.</b>					
30	Actions Caisse hypothécaire . . . . .	15,000	570	17,100	
100	" Crédit Mutuel de la Vallée . . . . .	2,000	20	2,000	
10	" Banque populaire de la Broye . . . . .	2,000	200	2,000	
3	" Société de construction . . . . .	1,500	200	600	
2	Bons Logements économiques . . . . .	200	100	200	
1	Action " " " " . . . . .	2,000	1	1	
12	Actions Bains d'Aigle . . . . .	12,000	1	12	
8	" Suisse Occidentale, privilégiées . . . . .	4,000	300	2,400	24,313
					10,335,374

## Annexe n° 1.

Etat des billets de banque au 31 décembre 1884.

	Emission	En caisse	En circulation
Billets de banque de fr. 1000 . . .	1,024,000	6,000	1,018,000
" " " " " 500 . . .	1,563,000	17,000	1,546,000
" " " " " 100 . . .	5,255,500	28,900	5,226,600
" " " " " 50 . . .	2,115,800	43,350	2,072,450
" " " " " 20 . . .	20,105	370	19,735
	9,978,405	95,620	9,882,785

## Annexe n° 3. Engagements éventuels.

Montant déclaré des valeurs et objets sous notre garde:

44 dépôts pour . . . . . Fr. 262,169. —

Nichtamtlicher Theil. — Partie non officielle.  
Parte non ufficiale.

**Responsabilité civile des fabricants.** Le département fédéral du commerce et de l'agriculture a élaboré un projet de révision de la loi fédérale sur la responsabilité civile des fabricants; les innovations que présente cet avant-projet de loi sont essentiellement les suivantes:

- I. Il rétablit dans son entier, pour les fabricants, la responsabilité de droit commun, diminuée par la loi du 25 juin 1881 (art. 1<sup>er</sup>).
- II. Il établit une responsabilité spéciale à raison du risque professionnel (art. 2).
- III. Il cherche à résoudre la question difficile de la responsabilité en cas de maladie engendrée par l'exercice de la profession (art. 3).
- IV. Il cherche à diminuer le nombre des contestations relatives à l'administration de la preuve (art. 4).
- V. Il limite et précise le montant des indemnités à payer (art. 6 et 7).
- VI. Il substitue le système de la rente à celui du paiement d'un capital (art. 6 et 7).
- VII. Il institue, pour le fabricant, l'obligation morale de l'assurance tout en lui laissant le choix de l'assureur (art. 10).
- VIII. Il garantit aux victimes ou à leurs ayants-droit l'assistance judiciaire gratuite (art. 13).
- IX. Il donne à l'autorité de surveillance fédérale, cantonale ou locale la compétence de requérir le paiement des indemnités si la victime ou ses ayants-droit en ont été frustrés (art. 15 et 16).

Dans le but de discuter préparatoirement et d'examiner ce projet, une commission, composée des personnes ci-après désignées, se réunira le 21 avril à Berne: MM. Klein, conseiller national, à Bâle; Künzli, conseiller national, à Murgenthal; Lachenal, conseiller national, à Genève; Rieter, conseiller aux Etats, à Winterthur; Roguin, juge fédéral, à Lausanne; Suter, conseiller national, à St-Gall; Dr Welti-Escher, à Zurich.

**Télégraphes.** Les télégrammes pour Colon et Panama ne sont acceptés qu'au risque des expéditeurs.

## Situation de la Banque de France,

	26 mars	2 avril	26 mars	2 avril
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
Encaisse métall <sup>e</sup>	2,071,030,218	2,069,193,972	Circulation de	
Portefeuille . . .	815,316,521	903,583,146	billets . . .	2,865,242,595
Avances sur navigation	275,324,943	280,120,848		2,920,441,370

## Situation de la Banque nationale de Belgique.

	26 mars	2 avril	26 mars	2 avril
	fr.	fr.	fr.	fr.
Encaisse métallique	97,818,722	101,248,158	Circulation . . .	340,329,270
Portefeuille . . .	277,789,056	287,513,991	Comptes courants	61,313,418
				70,848,828

## Situation de la Banque d'Angleterre.

	26 mars	2 avril	26 mars	2 avril
	£	£	£	£
Encaisse métall <sup>e</sup>	25,991,382	25,662,906	Billets émis . . .	40,536,890
Reserve de billets	16,719,245	15,395,555	Dépôts publics . . .	40,342,055
Effets et avances	23,123,780	24,148,744	Dépôts particuliers .	25,333,692
Valeurs publiques	14,651,801	14,672,692		25,625,497

## Wochensituation der Deutschen Reichsbank.

	23. März	31. März	23. März	31. März
	Mark.	Mark.	Mark.	Mark.
Metallbestand . . .	578,146,000	558,489,000	Notenumlauf . . .	668,329,000
Wechsel . . .	316,985,000	370,500,000	Täglich fällige	772,501,000
Effekten . . .	34,741,000	38,488,000	Verbindlichkeiten	213,673,000
				189,399,000

## Situation der Oesterreichisch-ungarischen Bank.

	23. März	31. März	23. März	31. März
	österreich. fl.	österreich. fl.	österreich. fl.	österreich. fl.
Metallschatz . . .	198,543,839	198,423,330	Banknotennumlauf	334,790,950
Wechsel:			Sofort fällige Ver-	348,413,970
auf das Inland	104,066,649	116,725,365	bindlichkeiten	1,118,599
auf d. Ausland	9,892,447	10,089,982		1,093,596
Lombard . . .	24,206,800	25,595,500		

## Privat-Anzeigen — Annonces non officielles

Zeilenpreis für Insertionen: die halbe Spaltenbreite 25 Cts., die ganze Spaltenbreite 50 Cts.

Le prix d'insertion est de 25 cts. la petite ligne, 50 cts. la ligne de la largeur d'une colonne.

## Hypothekarkasse des Kantons Solothurn.

Ordentliche Generalversammlung der Aktionäre

Samstag den 18. April 1885, Nachmittags 2 1/2 Uhr, im Schwurgerichtssaale des Amthauses zu Solothurn.

## Traktanden:

- 1) Entgegennahme des Berichtes der Herren Rechnungsrevisoren zu der Jahresrechnung pro 1884;
- 2) Genehmigung des Jahresberichtes, der Jahresrechnung, der Bilanz und der Dividende pro 1884;
- 3) Ergänzung des Verwaltungsrathes infolge Rücktritt eines Mitgliedes;
- 4) Wahl von 3 Rechnungsrevisoren für das Jahr 1885;
- 5) Antrag des Verwaltungsrathes zu dem Vorschlag des Regierungsrathes des Kantons Solothurn betreffend Ausführung von § 3 des Kantonalbank-Gesetzes.

Solothurn, 30. März 1885.

Namens des Verwaltungsrathes,

Der Präsident:

Heutschi.

(S 174 Y) 2

## Hypothekarkasse des Kantons Solothurn.

Der Coupon Nr. 15 ab den Aktien unserer Anstalt wird vom 1. April an à 4 1/4 %, oder Fr. 21. 25 per Aktie, spesenfrei eingelöst in:

<b>Aarau</b>	bei der Tit. Aargauischen Bank,
	» » » Aargauischen Kreditanstalt,
<b>Basel</b>	» Herren Isaac Dreyfus Söhne,
<b>Bern</b>	» » Tschann-Zeerleder & C <sup>e</sup> ,
<b>Neuenburg</b>	» » Pury & C <sup>e</sup> ,
<b>Zürich</b>	» der Tit. Aktiengesellschaft Leu & C <sup>e</sup> ,
	» Herrn C. W. Schläpfer,
<b>Solothurn</b>	an unserer Kasse.

Solothurn, den 31. März 1885.

Der Direktor:

L. Niggli.

(S 173 Y) 2

Société Générale Immobilière  
de travaux d'utilité publique et agricole  
in Rom.

Der per 1. April fällige Semester-Coupon von 5 % Obligationen obiger Gesellschaft wird von diesem Tage an spesen- und steuerfrei mit Fr. 12. 50 an unserer Kasse eingelöst.

Ebenso sind die per 1. April rückzahlbaren ausgelosten Obligationen bei uns einzuziehen.

Basler Depositen-Bank,

(H 1289 Q) 2

1 St. Albananlage 1.

## BANQUE DES CHEMINS DE FER SUISSES.

Il est rappelé à MM. les actionnaires de la Banque des chemins de fer suisses (titres nominatifs ou au porteur) que le délai pour l'exercice de leur droit de souscription aux actions de la Banque nouvelle des chemins de fer suisses expire le 10 courant. Passé ce terme aucune souscription ne sera admise.

Bâle et Genève, le 4 avril 1885.

(H 2402 X)

## Bank für Graubünden.

## Dividenden-Zahlung.

Gegen Ablieferung der betreffenden Coupons kann die Dividende für das Jahr 1884 mit

Fr. 25 per Aktie

bei der Tit. Schweizerischen Kreditanstalt in Zürich, bei unserm Comptoir in Samaden und an unserer Kassa in Chur spesenfrei bezogen werden.

Chur, 30. März 1885.

(H 374 Ch)

Die Direktion.

Eidgenössische Transport-Versicherungs-Gesellschaft  
in Zürich.

Die Tit. Herren Aktionäre werden hiemit in Gemäßheit der §§ 15 und 16 der Gesellschaftsstatuten zu der am Freitag den 24. April, Vormittags 11 Uhr, im Bureau der Gesellschaft, Bleicherweg 2, stattfindenden

## dritten ordentlichen Generalversammlung

eingeladen, zur Behandlung der nachstehenden Geschäfte:

- 1) Vorlage des Jahresberichtes und der Jahresrechnung für das dritte Geschäftsjahr, sowie des schriftlichen Berichtes der Herren Rechnungsrevisoren.
  - 2) Beschlußnahme über Verwendung des Jahresergebnisses.
  - 3) Wahl von vier Mitgliedern des Verwaltungsrathes, laut § 22 der Statuten.
  - 4) Wahl zweier Rechnungsrevisoren und zweier Suppleanten für das Rechnungsjahr 1885.
- Stimmkarten können von den Berechtigten vom 20. bis 24. April auf dem Bureau der Gesellschaft bezogen werden.
- Zürich, 27. März 1885.

Eidgenössische Transport-Versicherungs-Gesellschaft.

Namens des Verwaltungsrathes,

Der Präsident:

Adelrich Benziger.

Der Direktor:

W. Witt.

Der Jahresbericht, sowie der Rechnungsabluß und der Bericht der Revisoren wird den Herren Aktionären zugesandt werden; überdies werden die genannten Schriftstücke vom 9. April an im Bureau zur Einsicht aufgelegt werden.

(OF 7556) 3